



**Le phénomène de la divulgation de toutes sortes de documents confidentiels de l'Etat (interdiction de sortie du territoire, mandat de dépôt, lettre confidentielle, circulaire...) a pris des proportions particulières ces derniers temps sur les médias sociaux au Cameroun. Et cela préoccupe le gouvernement au plus haut point.**

Lors du Conseil du cabinet tenu le 29 mars à Yaoundé, Minette Libom Li Likeng (photo), ministre des Postes et télécommunications (Minpostel) a été interpellée à ce sujet par le Premier ministre, Philemon Yang. La Minpostel s'est alors appesantie sur les lignes directrices de la lutte contre la cybercriminalité et la délinquance cybernétique. Ces lignes directrices, selon Mme Libom Li Likeng, visent la prévention, le suivi, la surveillance des dérives criminelles observées dans l'utilisation des plateformes numériques, à travers les trois principaux piliers.

Le premier pilier a trait à la mise en place d'une plateforme d'identification des abonnés et de monitoring des communications électroniques. Le deuxième, concerne le déploiement d'un système de monitoring des conversations dans les réseaux sociaux, à travers internet et ses dérivés. Enfin, la Minpostel entend procéder à la promotion de l'utilisation responsable des plateformes numériques, à travers la mise en œuvre d'un plan de campagne citoyenne visant à refréner les dérives observées en ligne.